

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

Délibération n°2023.12.244

Bilan 2023 sur la mise en accessibilité des services de transports urbains mis en place par GrandAngoulême

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 décembre 2023**

Secrétaire de Séance: **François ELIE**

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Anthony DOUET à Roland VEAUX, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Philippe VERGNAUD à François ELIE, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

Excusé(s):

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.244**

Rapporteur : Michel GERMANEAU

BILAN 2023 SUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES DE TRANSPORTS URBAINS MIS EN PLACE PAR GRANDANGOULEME

Pilier : 2 - S'adapter aux changements climatiques
Ambition : 204 - Mobilité raisonnée
Enjeux : 20401 – Problèmes de Mobilité

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
																

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Transports sûrs et accessibles

Conformément à la législation en vigueur, GrandAngoulême a créée en 2007 une commission pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Cette commission exerce ses missions dans la limite des compétences de la communauté d'agglomération du grand Angoulême, en particulier sur les services de transports urbains du réseau Möbius déployé par GrandAngoulême. La commission intercommunale ne se substitue pas aux commissions d'accessibilité créées par les communes.

Pour rappel, GrandAngoulême a également validé en 2016 un Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) Transport. Celui-ci fixe la programmation des actions à réaliser en termes de mise en accessibilité du réseau de transport en commun et notamment les interventions à mener sur les points d'arrêts. L'ADAP Transport intègre également la formation du personnel au contact des Personnes à Mobilité Réduite, des mesures pour l'information accessible à tous, l'achat de véhicules accessibles et donc le programme de travaux à réaliser pour rendre accessible les arrêts de bus dits « prioritaires ». Une planification sur 3 ans avait initialement été définie conformément à la réglementation.

Compte-tenu des nombreux projets sur lesquels GrandAngoulême a travaillé (mise en place du BHNS, réorganisation du réseau de transport), plusieurs demandes de prorogation auprès de l'Etat ont été sollicitées et acceptées entre 2019 et 2022. La dernière a été accordée en février 2022 pour une augmentation du délai de réalisation de l'ADAP Transport de l'agglomération de 3 ans. Ceci est en cohérence avec les programmes de travaux définis par GrandAngoulême (arrêts BHNS et non BHNS).

Fin 2023, il ressort de l'état d'avancement, les éléments suivants :

- Equiperment pour le matériel roulant
100% du parc est accessible, ce qui signifie que l'ensemble des bus/minibus sont équipés d'une rampe d'accès, de places pour les personnes à mobilité réduites, de dispositifs d'informations visuelles et auditives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

○ Information voyageur

Plusieurs actions ont été menées en ce sens pour garantir l'accessibilité sur ce sujet :

- Site internet : système permettant une meilleure visualisation (zoom sur la page), lecture vocale du site,
- Application pour Smartphone « Vocabus », permettant d'obtenir rapidement le temps d'attente du prochain bus par arrêt. Ces informations sont données vocalement,
- Affichage à l'arrêt conforme à la réglementation : le renouvellement complet des équipements est en cours pour permettre cet affichage réglementaire (abris/poteaux),
- Information sonore à l'arrêt et information en temps réel possible sur certains arrêts par le biais d'écrans installés, avec déclenchement possible de l'information sonore par télécommande,
- Informations visuelle « Facile à Lire et à Comprendre – FALC », à certains arrêts par la mise en place d'écrans disposant de photos, de logos, d'images et de pictogrammes,
- Information sonore à la montée dans le bus : diffusion d'un message sonore par les haut-parleurs à l'extérieur des bus,
- Valideurs de titres de transport optimisés, information visuelle contrastée et information sonore,
- Recensement des points de vente accessibles (agence commerciale et points relais).

○ Formation du personnel

Depuis 2021, la totalité du personnel est initiée à la problématique de l'accessibilité. Elle a vocation à être suivie de manière obligatoire par l'ensemble du personnel de conduite, susceptible d'être en contact avec des personnes atteintes de handicap, quelle que soit sa nature.

○ Infrastructures

En 2017, 607 points d'arrêt ont été définis comme prioritaires pour la mise en accessibilité sur la base de critères définis par décret. 89 de ces points d'arrêt ont fait l'objet d'une demande de dérogation en raison d'impossibilités techniques avérées ou pour coût manifestement disproportionné.

Concernant les interventions à mener, les arrêts prioritaires ont été classés en plusieurs catégories :

- Arrêt BHNS
- Arrêt à reprendre (évolution du mobilier)
- Arrêt à déplacer (réaménagement complet de l'arrêt) ou Arrêt à aménager (reprise de l'arrêt en lieu et place).

S'agissant des « arrêts BHNS », 145 points d'arrêt sont identifiés. Fin 2023 :

- 108 sont accessibles,
- 19 sont classés en ITA (Impossibilité technique avérée),
- 12 sont actuellement en cours de reprise dans le cadre des travaux de la phase 2, mais 2 quais resteront en ITA.
- 3 stations (soit 6 points d'arrêts seront supprimés ou fusionneront dans le cadre des évolutions prochaines du réseau)

A terme plus de 86% du réseau BHNS sera accessible, les 14% restant correspondent à des stations implantées dans des pentes marquées au cœur de l'agglomération.

S'agissant des arrêts « à reprendre » (évolution du mobilier), 45 points d'arrêts nécessitaient des reprises sommaires avec notamment une évolution du mobilier. Fin 2023 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

- 36 quais ont été traités (avancement à 80%),
- les 9 derniers le seront en 2024.

Enfin s'agissant des 226 points d'arrêts « à déplacer » et « à aménager », ceux-ci ont nécessité des interventions plus lourdes avec la reprise des quais ou bien le déplacement des arrêts. Ainsi :

- en 2021, 8 premiers points d'arrêts ont été livrés sur les communes de Linars et Fléac.
- en 2022, 51 points d'arrêts ont été livrés sur les communes de Linars, Fléac, Soyaux, Angoulême, Ruelle-sur-Touvre et Mornac.
- en 2023, 26 interventions ont été réalisées sur les communes d'Angoulême et de l'Isle d'Espagnac.

En termes de bilan fin 2023, sur ces 226 points d'arrêt :

- environ 1/3 tiers a été traité depuis 2021,
- Les 2/3 restants seront traités entre 2024 et 2026 à travers différentes campagnes de travaux.

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE du bilan 2023 de mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé Transport de GrandAngoulême.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023